

Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET: N° D24-06-22 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DIVERS (FDAEC) – ANNEE 2024

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu que Le Conseil Départemental de la Gironde a voté les montants du FDAEC attribués à chaque canton girondin,
Considérant qu'il convient de rechercher des subventions dans le cadre du financement de travaux divers ;

Décide

Article 1: Le plan de financement de l'opération « travaux divers 2024 » est le suivant :

Dépenses (ht):

Travaux 2024	500.985,45€
TOTAL (€ HT)	500.985,45€

Recettes :

Conseil Département de la Gironde	26.702,00€
Autofinancement	474 283,45€
TOTAL (€ HT)	500.985,45€

Article 2 : La ville approuve l'opération « Travaux divers 2024 » et sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 26.702,00€ auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Article 3: Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 05 juin 2024
Le Maire
Jacques Breillat



PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240605-D240622-AR
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024